

Rapport

ProMusique Valais

La musique professionnelle en Valais :
Etat des lieux et objectifs de développement



Novembre 2008

ProMusique Valais

Rapport final du Comité de pilotage

Table des matières

1. Nature et objectifs du mandat	3
2. Le choix des cibles du projet.....	4
3. Le diagnostic	7
4. Les objectifs stratégiques	9
5. Les mesures à prendre.....	10
5.1 Les mesures prioritaires.....	10
5.2 Les mesures sectorielles	12
5.3 Les mesures structurelles	14
6. Conclusions	15
 Annexe 1 : La méthodologie du projet.....	 16
Annexe 2 : Les diagnostics synthétiques	18

Avertissements :

Le présent rapport est le reflet fidèle et documenté des opinions de ses auteurs. Il ne constitue cependant en aucun cas une prise de position officielle du Département de l'Education, de la Culture et du Sport de l'Etat du Valais, ni de son Conseil de la Culture.

L'ensemble des textes présentés dans ce rapport doit s'entendre indifféremment au féminin et au masculin, ceci même si, afin d'alléger la lecture, nous avons systématiquement utilisé les formes masculines lorsqu'un même terme concernait à la fois des femmes et des hommes.

ProMusique Valais

Rapport final du Comité de pilotage

1. Nature et objectifs du mandat

Le présent rapport expose la synthèse des travaux réalisés dans le cadre du mandat ProMusique Valais attribué en date du 11 septembre 2007 par le Chef du Département de l'Education, de la Culture et du Sport à un groupe de travail ad hoc, sur proposition du Conseil de la Culture du Canton du Valais, dans le but de réexaminer en profondeur les outils à disposition du Canton pour promouvoir la musique professionnelle.

L'objectif du mandat était le suivant :

*« Au travers d'une démarche de diagnostic participatif,
identifier et qualifier les principales problématiques
auxquelles font face les musiciens professionnels actifs (ou désireux de travailler) en Valais,
ainsi que celles qui affectent les institutions musicales
et/ou organes chargés de leur promotion »*

Ce mandat vise donc spécifiquement à déterminer quelles sont les dynamiques et difficultés qui conditionnent le développement des activités des personnes du canton qui sont (ou désireraient être) professionnellement actives dans le domaine de la musique. Il s'intéressera, par conséquent, autant aux artistes eux-mêmes qu'aux professionnels et institutions qui leur permettent de créer des œuvres, puis de les donner à entendre et les diffuser auprès du public.

Ce mandat est ainsi focalisé sur la seule réalité professionnelle et n'a, de ce fait, aucune prétention à dire tout ce qu'est ou devrait être la musique en Valais. Le très foisonnant monde de la musique amateur n'y a, par exemple, pas été étudié.

De plus, à la demande expresse du mandant, le domaine de la formation professionnelle à la musique a été écarté du périmètre de ce mandat, ce secteur ayant déjà fait l'objet de nombreuses autres études et rapports qui ont débouché sur des réorganisations importantes durant la phase de réalisation du présent travail.

2. Le choix des cibles du projet

Afin de correspondre exactement à la volonté du mandant, de centrer le projet sur les seuls professionnels, l'animateur s'est livré, à la demande du Comité de pilotage, à une courte recherche dans les divers programmes de soutien à la musique d'autres régions de Suisse, d'Europe et d'Amérique du Nord.

De cette recherche, il ressort que la notion de « musiciens professionnels » est, le plus souvent, définie à partir de quatre critères principaux qui, suivant les programmes, sont cumulés ou non.

Les 4 critères de reconnaissance du professionnalisme

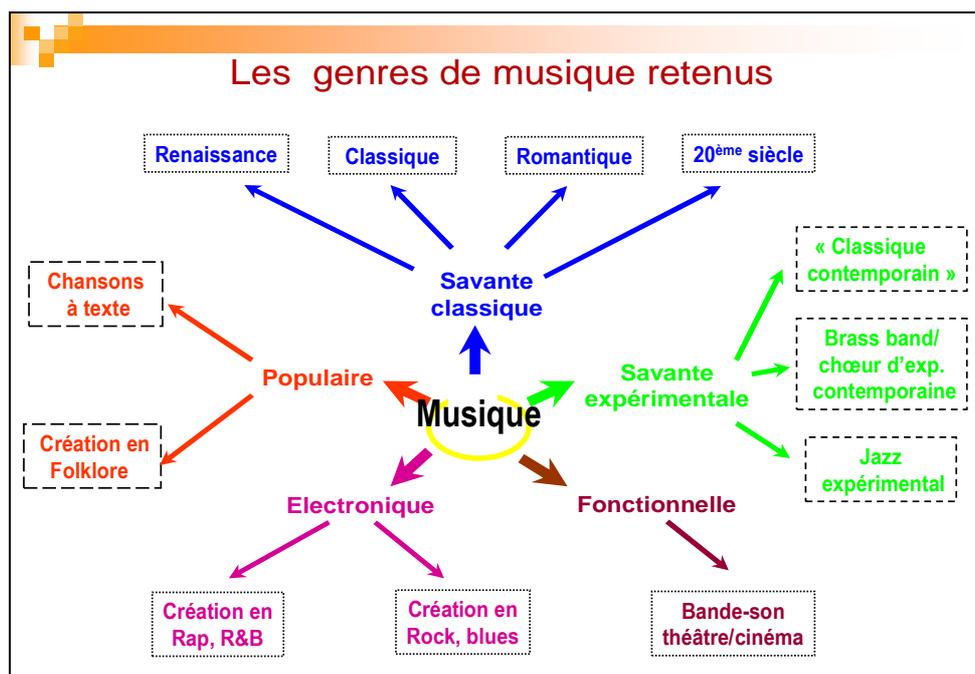
1. *Avoir achevé une **formation professionnelle** dans une ou plusieurs institution-s officiellement reconnue-s (conservatoire, HEM, école de jazz, schools of arts, etc).*
2. *Avoir un **taux d'activité régulier minimum** dans l'exercice de son art (en général au moins 50 %). Selon les programmes, les activités d'enseignement du chant/de la musique peuvent également être prises en compte dans ce total.*
3. ***Etre reconnu comme professionnel par ses pairs** (par exemple : les autres artistes professionnels ayant déjà bénéficié eux-mêmes de cette reconnaissance).*
4. *Se produire régulièrement dans des lieux généralement reconnus comme faisant partie **des circuits professionnels**.*

Afin de ne pas trop limiter le champ de ses réflexions, le Comité de pilotage a décidé, pour ce premier mandat de diagnostic, de considérer comme professionnel toute personne correspondant à au moins l'un des quatre critères ci-dessus. Le Groupe affirme néanmoins qu'il sera nécessaire de mieux préciser cette définition au moment où il s'agira de définir concrètement les divers programmes de soutien.

En se basant sur sa connaissance du monde valaisan de la musique, le Comité de pilotage a choisi de concentrer son travail sur les professionnels ci-dessous :

- les interprètes, musiciens ou chanteurs,
- les directeurs et chefs de chœurs,
- les compositeurs et créateurs musicaux,
- les programmeurs et directeurs artistiques,
- les administrateurs d'institutions ou de festivals musicaux.

Sur la base d'une typologie du monde de la musique élaborée par les services du Ministère de la Culture de l'Etat Français, le Groupe a décidé de ne retenir que les genres de musique décrits ci-après.



Pour des facilités de compréhension et en correspondance avec le relatif cloisonnement des deux mondes concernés, le Comité de pilotage a décidé, pour ce mandat, d'adopter les deux appellations suivantes :

Musique « classique » : Pour tous les genres de musique se rattachant à la musique classique savante, ainsi que le classique contemporain.

Musique « actuelle » : Pour tous les styles de musiques populaires, électroniques, expérimentales et fonctionnelles qui apparaissent dans le tableau ci-dessus.

Les résultats cumulés de l'analyse documentaire, des interviews et du focus group ont amené le Comité de pilotage à élaborer une segmentation détaillée du monde de la musique professionnelle en Valais. L'objectif de cet exercice était de situer plus exactement les différentes composantes de la scène musicale cantonale, en particulier celles dans lesquelles des artistes professionnels sont actifs. Le tableau ci-après présente le résultat de cet exercice.

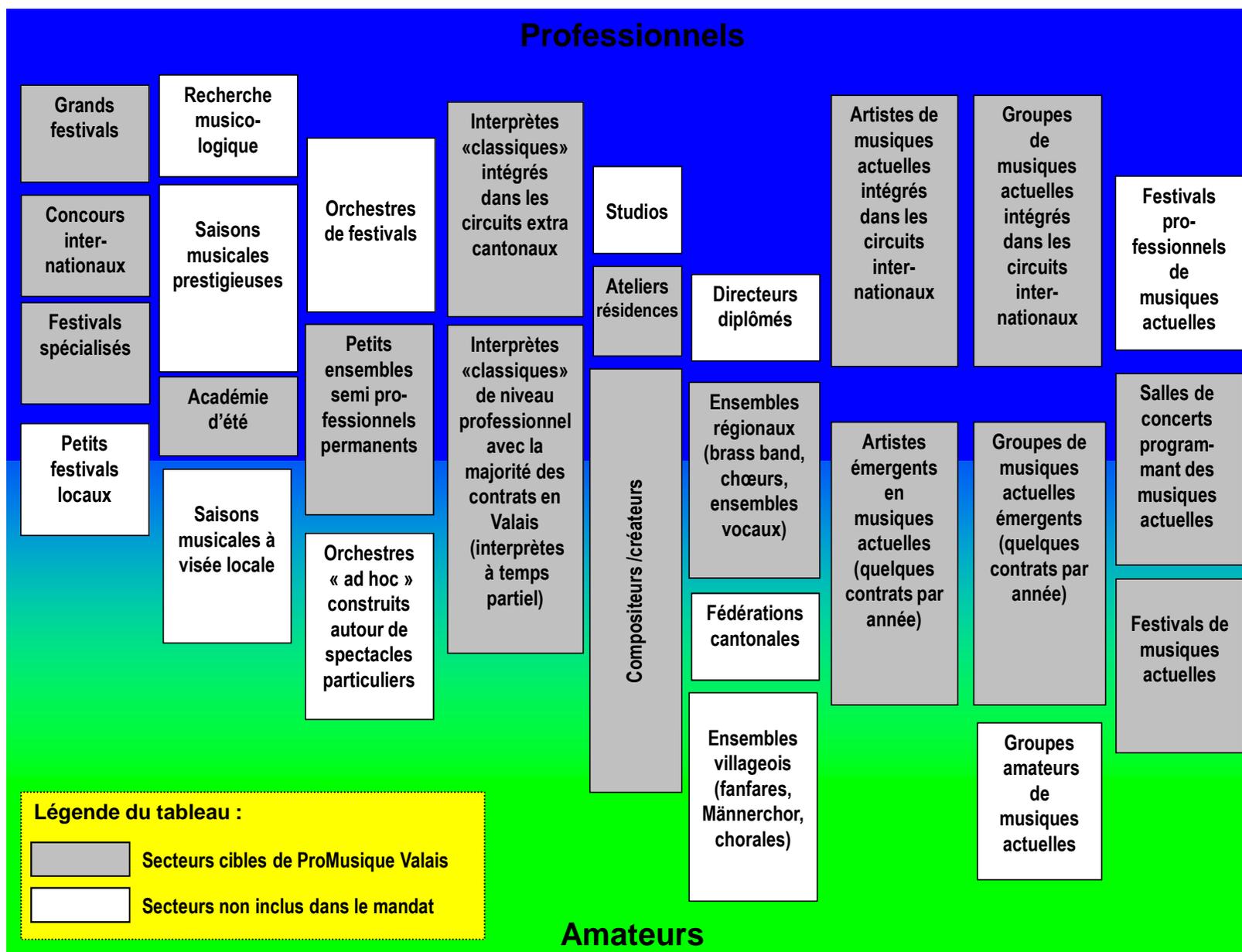
Les secteurs apparaissant en gris sur le schéma de la page suivante sont ceux que le Comité de pilotage, après analyse de l'impact possible que pourrait avoir le Canton sur chacun d'entre eux, estime devoir être soutenus par la future politique de promotion de la musique professionnelle de l'Etat du Valais.

Sur la base du diagnostic participatif réalisé lors du focus group, il apparaît que les principales opportunités de développement pour les musiciens professionnels du canton se trouvent, en effet, dans ces segments-là.

Cependant, pour le Comité de pilotage, ce choix ne signifie en aucun cas que les secteurs non retenus ne devraient bénéficier d'aucune aide publique. Au contraire, il affirme que des programmes spécifiques devraient perdurer/exister dans deux endroits au moins :

- le soutien aux activités de bonne qualité, développées par des amateurs : une plus claire délimitation des rôles entre canton et communes serait alors probablement nécessaire ;
- les activités culturelles à forte portée touristique : des modes de financement impliquant tous les partenaires concernés devraient alors être trouvés.

Les principaux segments du monde de la musique en Valais



3. Le diagnostic

Le chapitre ci-dessous présente, sous forme de huit courtes thèses, les principales problématiques et opportunités qui conditionnent actuellement le monde valaisan de la musique professionnelle.

Ce chapitre ne se veut pas le résultat d'une analyse objective et distanciée des réalités du monde de la musique professionnelle en Valais (les moyens nécessaires à ce type d'approche auraient dû être largement supérieurs à ceux mis à disposition du mandat). Ce texte est, par contre, un reflet fidèle des opinions des membres du Comité de pilotage au terme des divers travaux et analyses participatives réalisés tout au long du mandat.

Lorsqu'il s'est agi de décrire les diverses problématiques présentées ci-dessous, des formulations claires, voire même parfois provocantes, ont été préférées, à chaque fois, à des descriptions trop édulcorées, ceci afin de permettre au lecteur de se faire une image bien contrastée de l'état actuel de la musique professionnelle dans le canton.

Le lecteur désirant mieux comprendre les différents constats qui ont poussé le Groupe de pilotage à poser les diverses thèses ci-dessous se rapportera avantageusement aux tableaux synthétiques de l'annexe 2 du présent document.

« Le Valais, un terreau fertile dans lequel fleurissent les amateurs et végètent les professionnels »

Le très bon niveau et la forte visibilité de plusieurs ensembles amateurs ne facilitent pas la reconnaissance du travail spécifique développé par les professionnels. Aucune coordination explicite n'existe entre ces deux mondes qui, faute d'une politique claire dans le domaine, se vivent le plus souvent comme des concurrents.

« De nouveaux espaces où pourraient rayonner les musiques professionnelles »

Le public pour des activités musicales de niveau professionnel est qualitativement et quantitativement en croissance. En outre, il existe en Valais de plus en plus d'artistes qui ont le niveau nécessaire pour satisfaire ce besoin. L'absence d'une politique concertée dans le domaine empêche, cependant, une réelle exploitation de cette opportunité.

« Des créateurs talentueux, mais bien peu d'espaces pour la création »

De nombreux créateurs à la personnalité artistique affirmée et reconnue au-delà des frontières cantonales sont actifs en Valais. Alors même que le contexte « matériel » est favorable, ils peinent à trouver des occasions pour faire entendre leur travail et sont insuffisamment reconnus/soutenus par les pouvoirs publics.

« La nécessité non reconnue de se produire ailleurs pour *exister* »

Vu la dispersion géographique qui caractérise le canton, la concentration du public et des artistes est insuffisante pour faire vivre une réelle scène musicale. Les artistes vivant dans le canton doivent donc trouver des occasions de production à l'extérieur, démarches dans lesquelles ils sont très peu soutenus.

« En Valais, seuls les musiciens sont professionnels »

Les artistes et créateurs souhaitant se produire en Valais rencontrent généralement un bel élan d'enthousiasme de la part des organisateurs locaux, mais reçoivent de leur part un soutien peu professionnel. Cela les contraint souvent à assumer eux-mêmes une partie des tâches logistiques, ceci au détriment de leur préparation artistique.

« Le Valais *classique* : un chapelet d'îlots défensifs dans lequel il faudrait un réseau dynamique »

Le monde de la musique classique en Valais donne une image de « *far-west* » peu compatible avec la musique classique. Cette image fait douter le public sur la qualité des manifestations proposées. Elle dé-sécurise les autorités locales et n'attire pas les sponsors les mieux dotés.

« Des festivals de musique classique, pléthoriques et très fragiles »

Pléthore de festivals, dont la plupart sont en grande précarité financière et peuvent difficilement prétendre à une aura extrarégionale, phénomène aggravé par le fait que ce ne sont pas nécessairement les manifestations les plus reconnues artistiquement, ou même populairement, qui reçoivent le plus de soutien public.

« Des musiques *actuelles* foisonnantes mais peu (re)connues »

Les musiques «actuelles» sont foisonnantes dans le canton et sont souvent très articulées avec ce qui se fait ailleurs. Les structures existantes, aussi bien que les mentalités, font cependant en sorte que les professionnels y sont très rares et ne rencontrent que très peu de reconnaissance, leurs réalités étant le plus souvent méconnues, voire ignorées.

4. Les objectifs stratégiques

Ce chapitre présente les objectifs considérés par le Comité de pilotage, au terme des diverses analyses, comme les plus pertinents pour la future politique cantonale de promotion de la musique professionnelle.

Ces objectifs s'inscrivent tous très exactement dans le cadre posé par la Loi sur la promotion de la culture (15 novembre 1996), les lignes directrices de la politique d'encouragement culturel (24 janvier 2007) et les objectifs politiques du Service de la Culture intégrés au projet de budget 2009. Le lecteur ne sera donc pas étonné de constater que l'essentiel des objectifs mentionnés ci-dessous est concentré sur le développement et la professionnalisation progressive de la création musicale.

Pour rappel, ces objectifs n'épuisent de loin pas toute l'action de l'Etat du Valais en direction des musiciens et organisateurs de ce canton. Les acteurs culturels non concernés par les cibles présentées ci-après disposent d'autres voies pour le soutien de leurs propres projets.

Créer les conditions cadres permettant l'émergence et la promotion d'une création musicale professionnelle valaisanne pouvant rayonner au-delà du canton.

Soutenir durablement les musiciens professionnels qui développent des projets offrant la possibilité de se produire autant dans le canton que dans les circuits professionnels nationaux et internationaux.

Soutenir la professionnalisation de tous les acteurs culturels, notamment les organismes de subventionnement, ainsi que les organisateurs et promoteurs de manifestations culturelles.

Favoriser la pratique musicale professionnelle tout en encourageant le développement de collaborations innovantes avec les ensembles amateurs de haut niveau.

Améliorer, en étroite concertation avec les milieux concernés et les autres financeurs culturels, les conditions de promotion et de diffusion de la musique professionnelle en Valais et hors canton.

Focaliser les soutiens cantonaux vers les seuls organisateurs de manifestations musicales (festivals, salles, etc.) qui correspondent aux cinq critères suivants : bénéficier d'une organisation professionnelle, disposer d'une bonne articulation avec les circuits extérieurs, offrir de réelles possibilités d'expression aux artistes et créateurs professionnels valaisans, avoir un effet dynamisant durable sur la vie culturelle de leur région et présenter une organisation et une viabilité financière efficientes.

Améliorer, auprès des autorités et de la population, la connaissance et la visibilité des musiques actuelles de manière à pouvoir les soutenir adéquatement tout en respectant leur foisonnement.

5. Les mesures à prendre

5.1 Les mesures prioritaires

Ce sont les domaines-clefs dans lesquels le Canton devrait agir en priorité car son impact sur le développement de la musique professionnelle en Valais peut y être conséquent et durable.

De plus, le Comité de pilotage est convaincu que les actions dans ces domaines auront presque automatiquement un effet d'entraînement bénéfique sur d'autres éléments de la scène musicale cantonale.

Ces objectifs présupposent que le Canton prenne lui-même l'initiative du changement dans les domaines concernés et s'oriente donc vers une politique de promotion plus pro-active que jusqu'ici.

Les bourses pluriannuelles pour artistes

D'ici cinq ans, des bourses pluriannuelles pour interprètes seront devenues un axe central de la politique cantonale de promotion de la musique professionnelle. Un petit nombre de bourses adéquatement dotées seront ainsi mises au concours chaque année.

Ces bourses seront réservées en priorité aux personnes ou groupes musicaux porteurs de projets permettant le développement d'une carrière combinant des activités à l'intérieur du canton et dans des circuits nationaux et internationaux.

Les bourses d'aides à la création

D'ici cinq ans, trois bourses adéquatement dotées et destinées à encourager la composition et la création d'œuvres musicales nouvelles seront mises au concours annuellement.

Tout musicien professionnel porteur d'un projet concret, et vivant dans le canton ou se trouvant en rapport culturel étroit avec lui, pourra y concourir.

Les ateliers-résidences dynamisants

D'ici cinq ans, le Canton subventionnera fortement des résidences d'artistes destinées en priorité aux artistes des musiques actuelles.

Ces ateliers-résidences, en petit nombre et fortement insérés dans le tissu musical local, seront parties prenantes actives de projets culturels plus larges et auront comme priorité la production d'œuvres en direction du public.

La promotion de la création valaisanne

D'ici cinq ans, un festival bisannuel de la création valaisanne aura été fondé dans le but d'augmenter, à l'intérieur et à l'extérieur du canton, la visibilité des musiciens, ensembles et créateurs actifs dans notre région.

Le soutien aux collaborations entre professionnels et amateurs de haut niveau

D'ici cinq ans, un fonds spécial destiné à soutenir les projets innovants, impliquant des artistes professionnels et des ensembles musicaux amateurs de haut niveau, sera créé.

La professionnalisation de la gestion du secteur

D'ici cinq ans, le Canton aura professionnalisé ses outils d'évaluation et d'octroi de subventions dans le domaine culturel, en particulier celui de la musique. Il soutiendra, par des bourses ou d'autres mesures (mentorat, organisation de cours, par exemple), la professionnalisation des organisateurs et médiateurs culturels, ainsi que celle des organes de subventionnement.

5.2 Les mesures sectorielles

Ce chapitre définit les cibles vers lesquelles le Canton devrait orienter l'ensemble des actions qu'il entreprend vis-à-vis de chacun des secteurs considérés.

Dans ces domaines, le Canton peut adopter une attitude plus réactive et se contenter de répondre aux sollicitations qui lui parviennent. Cependant, à chaque fois qu'il devra prendre une décision concernant l'un des secteurs listés ci-dessous, le Canton devra utiliser ces objectifs comme guides de son action.

En d'autres mots, cela signifie que, dorénavant, le Canton ne devrait soutenir que les projets permettant d'aller dans le sens des objectifs mentionnés ci-dessous et renoncer à financer tous les autres.

Les festivals « classiques » à visée (inter)nationale

Ne soutenir que les festivals qui ouvrent leur programmation aux artistes et créateurs valaisans et qui ont une politique active d'acquisition de nouveaux publics. En aucun cas, le subventionnement public ne devra être supérieur à 50 % du budget.

Les concours internationaux de musique

Ne soutenir que les concours de musique disposant d'une gestion professionnelle et pouvant démontrer un effet dynamisant durable sur la vie musicale de la région, ainsi qu'un réel impact positif en termes d'image du Canton (en principe, pas plus d'un concours par domaine).

Les festivals spécialisés sur une forme ou un style de musique

Encourager les festivals dont la programmation très ciblée est de haute qualité et acceptant la coordination avec les autres festivals spécialisés afin de développer avec eux un vrai travail de réseau.

Les institutions de formation post-grade

Développer la formation continue post-grade, notamment en encourageant un changement des statuts de l'Académie d'été, afin de renforcer la professionnalisation de sa gestion et une collaboration très étroite avec la HEM et les divers concours d'exécution musicale actifs en Valais.

Les petits ensembles permanents de musique « classique »

Permettre la stabilisation de tels ensembles au travers de bourses pluriannuelles leur facilitant une activité artistique régulière dans le canton, ainsi que l'accès à des circuits nationaux et internationaux.

Les interprètes « classiques » intégrés aux circuits internationaux

Encourager la mise sur pieds d'événements mêlant les artistes confirmés à de jeunes musiciens émergents (par exemple : master class, concerts conjoints, etc.).

Les interprètes « classiques » actifs surtout en Valais

Permettre à ceux qui ont le potentiel de disposer de périodes durant lesquelles ils peuvent se concentrer intégralement au développement de projets leur donnant la possibilité d'accéder aux circuits nationaux et internationaux.

Les compositeurs créateurs

Soutenir les créateurs originaux au travers de supports pluriannuels accompagnés de commandes qui seront créées en marge de manifestations officielles ou para-officielles destinées à un large public (par exemple : inaugurations, remises de diplômes, anniversaires de personnalités ou d'institutions, etc.).

Les chœurs, brass band et ensembles régionaux

Soutenir les meilleurs ensembles lorsqu'ils développent des projets innovants permettant un mélange amateurs/professionnels ou favorisant des collaborations entre ensembles et visant à une diffusion à l'extérieur du canton.

Les artistes/groupes « musiques actuelles » confirmés

Collaborer avec les organismes supra-cantonaux afin d'assurer à ces artistes un soutien pérenne sur une période limitée prévue pour l'évolution de modes d'expression propres qui leur faciliteront le développement d'une carrière combinant des activités à l'intérieur du canton et dans des circuits nationaux et internationaux.

Les artistes/groupes « musiques actuelles » émergents

Encourager la mise en place de programmes de « tutorat » utilisant les savoir-faire de personnes expérimentées du domaine afin de repérer ceux qui ont le plus grand potentiel et les soutenir dans leur phase de professionnalisation et d'accès aux circuits nationaux et internationaux.

Les festivals de « musiques actuelles »

Ne soutenir que les festivals qui favorisent de réels échanges entre artistes d'ici et d'ailleurs et qui permettent effectivement aux musiciens professionnels du canton d'élargir leur public potentiel.

Les salles de « musiques actuelles »

Ne soutenir que les salles dotées d'une gestion professionnelle et ayant une programmation cohérente donnant une place importante, mais non exclusive, aux artistes professionnels du canton.

5.3 Les mesures structurelles

Le « monde de la musique professionnelle » n'est bien évidemment pas un système cloisonné se développant à l'extérieur de la société. De ce fait, plusieurs des objectifs qui lui garantiraient un développement durable et harmonieux dépassent largement le seul champ d'un programme de promotion de la musique professionnelle. C'est ce type d'objectifs, souvent très importants pour l'avenir du secteur, qui sera présenté dans ce chapitre.

Même si la réussite de ces objectifs implique fréquemment une participation active d'autres institutions ou secteurs, ceux-ci sont rédigés sous la forme d'initiatives que pourrait développer le Canton.

Un engagement financier plus fort et mieux profilé

Développer son engagement financier dans la culture et le profiler plus en direction des projets offrant une double garantie de qualité artistique et d'attractivité.

Un plan d'action cantonal

Réunir les principaux acteurs culturels publics et privés pour définir un plan d'action cantonal en vue du développement de la culture.

Une plateforme cantonale d'information et de promotion culturelle

Réunir les communes les plus actives dans le domaine culturel afin de mettre en place une plateforme professionnelle d'information et de promotion culturelle qui devrait permettre de faire mieux connaître, à l'intérieur et hors du Valais, la création et les activités artistiques qui se développent au sein du canton.

Un bureau de soutien aux artistes et organisateurs

Créer, avec l'aide d'experts neutres, un bureau professionnel spécialisé dans le soutien et l'accompagnement des artistes dans leur mise sur pieds de projets.

Un observatoire des besoins culturels des touristes

Disposer d'un observatoire pouvant fournir des informations pertinentes sur la nature des besoins en matière de culture des divers types de touristes séjournant en Valais. Cette dimension aura également été introduite dans la formation HES en Economie et Tourisme.

La revalorisation du Prix de l'Etat du Valais

Revaloriser le Prix culturel de l'Etat du Valais à la hauteur de ce que pratiquent d'autres cantons romands.

Le paiement des charges sociales

Conditionner l'attribution des subventions à l'engagement des organisateurs de payer toutes les charges sociales (y compris LPP) de tous les artistes professionnels engagés.

L'association des musiciens professionnels valaisans

Encourager la naissance d'une association faîtière des musiciens professionnels valaisans qui, en synergie avec les structures de même nature au plan fédéral, pourrait jouer le rôle d'un partenaire légitime des autorités publiques et des entrepreneurs culturels et qui pourrait, notamment, élaborer un statut pour les professions de compositeurs et d'interprètes.

6. Conclusions

Pour conclure ce travail, le Comité de pilotage invite le Département de l'Education, de la Culture et du Sport à donner suite aux propositions de ce rapport en prenant les décisions suivantes :

- Accepter les divers éléments présentés au chapitre 4 du présent rapport comme les objectifs de la politique cantonale de promotion de la musique professionnelle.
- Mandater le Conseil de la Culture pour qu'il élabore, en collaboration avec le Service de la Culture, des propositions de processus et d'outils les plus propices à la réalisation des mesures présentées ci-devant aux chapitres 5.1 et 5.2.
- Charger le Service de la Culture de prendre contact avec les différentes instances concernées par la mise en place des éléments présentés au chapitre 5.3 pour examiner avec elles la faisabilité de ces divers aspects.

Le Comité de pilotage est bien conscient que la nouvelle politique esquissée ici représente d'importants changements par rapport aux usages actuels.

Le rôle plus moteur du Canton et son plus grand professionnalisme dans la distribution des aides publiques seront très probablement très bien reçus par l'ensemble des partenaires du monde valaisan de la musique professionnelle.

La plus grande sélectivité dans le choix des projets et artistes soutenus, ainsi que la plus forte concentration des subventions attribuées, seront fortement applaudies par certains, mais ne manqueront pas de faire naître, chez d'autres, certaines peurs.

Dans le monde globalisé et hyper compétitif dans lequel nous vivons actuellement, cette professionnalisation et cette meilleure focalisation des aides sont cependant absolument nécessaires si l'on veut réellement offrir aux meilleurs artistes de ce canton des opportunités de carrière professionnelle.

Dans le même sens, les dispositifs proposés ici seront d'autant plus efficaces qu'ils seront effectivement articulés aux programmes que développent les cantons limitrophes ainsi que la Confédération.

Les créateurs originaux et les interprètes de talents sont bien présents en Valais, seules manquent actuellement certaines conditions cadres pour qu'ils puissent réellement rayonner à l'intérieur et à l'extérieur du canton. La nouvelle politique esquissée ici représentera, à coup sûr, un pas décisif dans ce sens.

Pour le Comité de pilotage
Jean-Charles REY

Novembre 2008

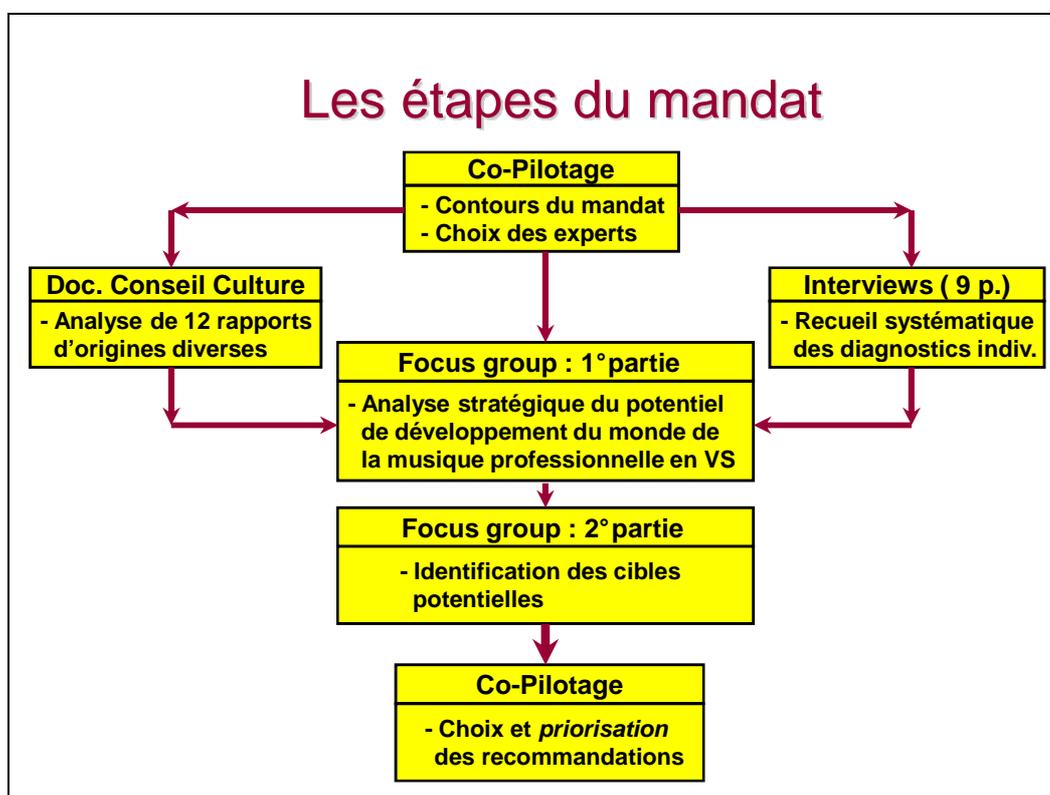
Annexe 1 : La méthodologie du projet

Le dispositif

Le Chef du Département de l'Education, de la Culture et du Sport a confié la réalisation de ce mandat à un Comité de pilotage¹, conduit par M. Jean-Charles Rey en qualité d'animateur, à qui il a été demandé de définir une méthode de travail, puis de conduire les différentes séances de travail devant mener à la rédaction du présent rapport.

La méthode de travail

Pour tenter d'obtenir un diagnostic aussi exact que possible des diverses réalités de la musique professionnelle en Valais, le Comité de pilotage a choisi d'adopter la méthode de travail suivante :



Etape 1 : Délimitation précise des périmètres du projet

Durant cette première séance, les membres du Comité de pilotage ont défini précisément les périmètres du mandat en décidant quels genres de musiques et quels types de professionnels feraient l'objet d'une étude.

Ils ont ensuite établi une liste de personnes représentatives des diverses manières de vivre aujourd'hui la musique professionnelle en Valais et ont décidé qui, parmi elles, feraient l'objet d'une interview approfondie et seraient invitées à participer au focus group.

¹ Le Comité de pilotage était composé de MM. Jacques Cordonier, Javier Hagen, Daniel Rausis, Karl Salzgeber, Roger Sauthier et Roland Sprenger.

Etape 2 : Analyse documentaire

L'animateur a analysé les divers rapports et études existant sur la musique professionnelle en Valais. Ces documents, au nombre de douze, émanaient, soit d'instances officielles et de Hautes Ecoles, soit directement de l'élaboration de certains organisateurs ou groupes d'artistes.

Etape 3 : Réalisation des interviews

L'animateur a pris contact avec les douze personnes retenues par le Comité de pilotage afin de leur proposer une interview approfondie d'une heure trente sur la base d'un guide d'entretien élaboré conjointement avec le Comité.

Du fait du refus de certaines personnes et du manque de disponibilité d'autres durant la période assez courte pendant laquelle devait se dérouler cette opération, seules neuf interviews ont pu être effectivement réalisées (soit environ quinze heures d'enregistrement)².

Etape 4 : Réalisation du focus group

Un focus group d'une journée réunissant le Comité de pilotage et huit personnalités représentatives des principaux segments du monde de la musique professionnelle en Valais³ s'est déroulé le 5 mars 2008 dans les locaux du Château Mercier à Sierre (voir annexe 2).

Ce groupe s'est d'abord livré à une analyse stratégique de la situation actuelle de la musique professionnelle en Valais (identification et mise en relation dynamique des opportunités, ainsi que menaces affectant ce secteur avec ses propres forces et faiblesses).

Ce travail de diagnostic participatif s'est fait en combinant les expériences propres de chaque participant aux résultats issus de l'analyse documentaire et des interviews, comme synthétisés par l'animateur.

La seconde partie de cette journée a été consacrée à une première tentative de formulation des objectifs sectoriels de ce que pourrait être la future politique culturelle du Canton dans le domaine de la musique professionnelle.

Etape 5 : Etablissement du diagnostic final et rédaction des objectifs

Le Comité de pilotage a repris l'ensemble des résultats du focus group pour les réexaminer dans le détail et en vérifier la pertinence et la faisabilité du point de vue d'une future politique cantonale de promotion de la musique professionnelle.

En recourant à diverses techniques de pose d'objectifs, le Comité de pilotage est ainsi parvenu à définir à l'unanimité ce qui lui paraissent être les objectifs stratégiques les plus pertinents pour la future politique cantonale dans le domaine de la musique (voir chapitre 5.1). Au travers de ce travail, le Comité de pilotage a également pu identifier les objectifs de développement sectoriels applicables à chacun des principaux segments du monde valaisan de la musique professionnelle (voir chapitre 5.2).

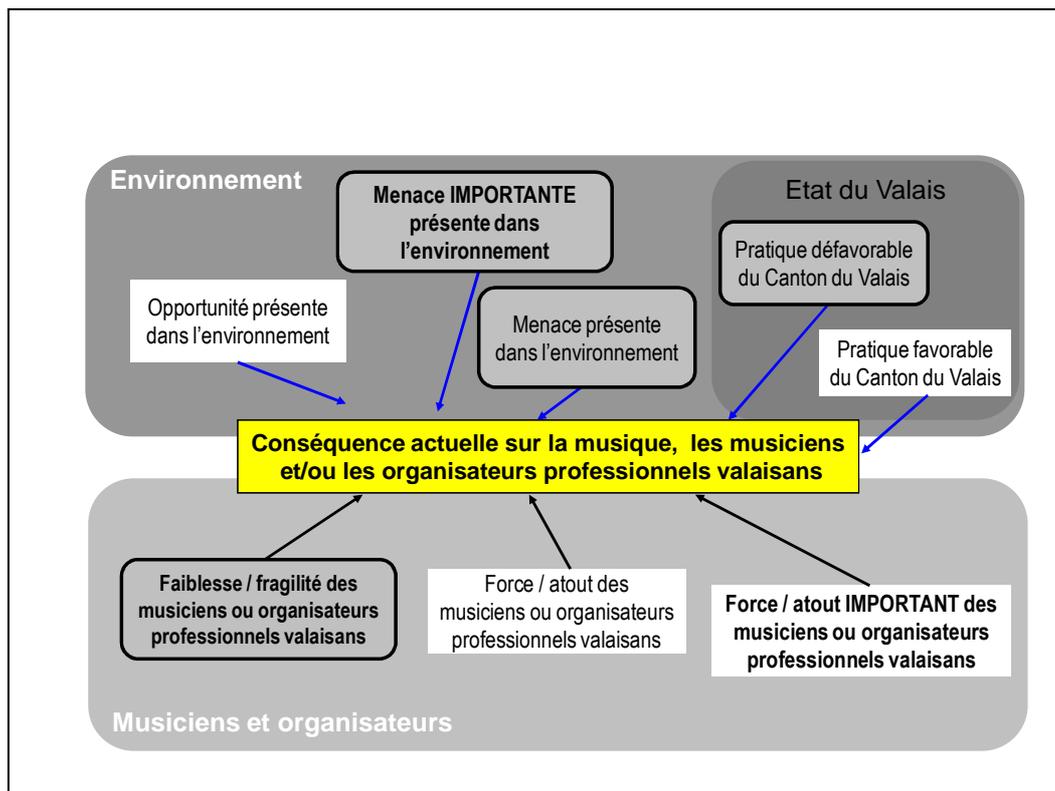
² Les personnes effectivement interviewées ont été MM. Stéphane Chapuis, Jan Dobrzelewski, Martin T:son Engström, Bernard Héritier, Pierre Marietan, Ewald Muther, André Pignat, Ernst Schelle, Jean-Jaques Zuber. Ce groupe est composé exclusivement d'hommes car les différentes femmes contactées n'ont pas pu ou pas souhaité participer aux interviews.

³ Les personnes qui ont participé au focus group sont, en plus de tous les membres du Comité de pilotage, MM. François-Xavier Delacoste, Charles Delaloye, Arsène Duc, Christophe Fellay, Javier Hagen, Xavier Moillen, Alex Rüedi, Francesco Walter, Julien Zufferey. Ce groupe est lui aussi composé exclusivement d'hommes car les différentes femmes contactées n'ont pas pu ou pas souhaité participer au focus group.

Annexe 2 : Les diagnostics synthétiques

Le chapitre qui suit présente, sous forme de tableaux synthétiques, les principales problématiques et opportunités qui conditionnent actuellement le monde valaisan de la musique professionnelle.

Pour faciliter la lecture des différents tableaux, une présentation systématique a été adoptée. Celle-ci reprend à chaque fois le schéma suivant :



Le cartouche du haut expose les menaces et opportunités présentes dans l'environnement dans lequel évoluent les musiques professionnelles du canton.

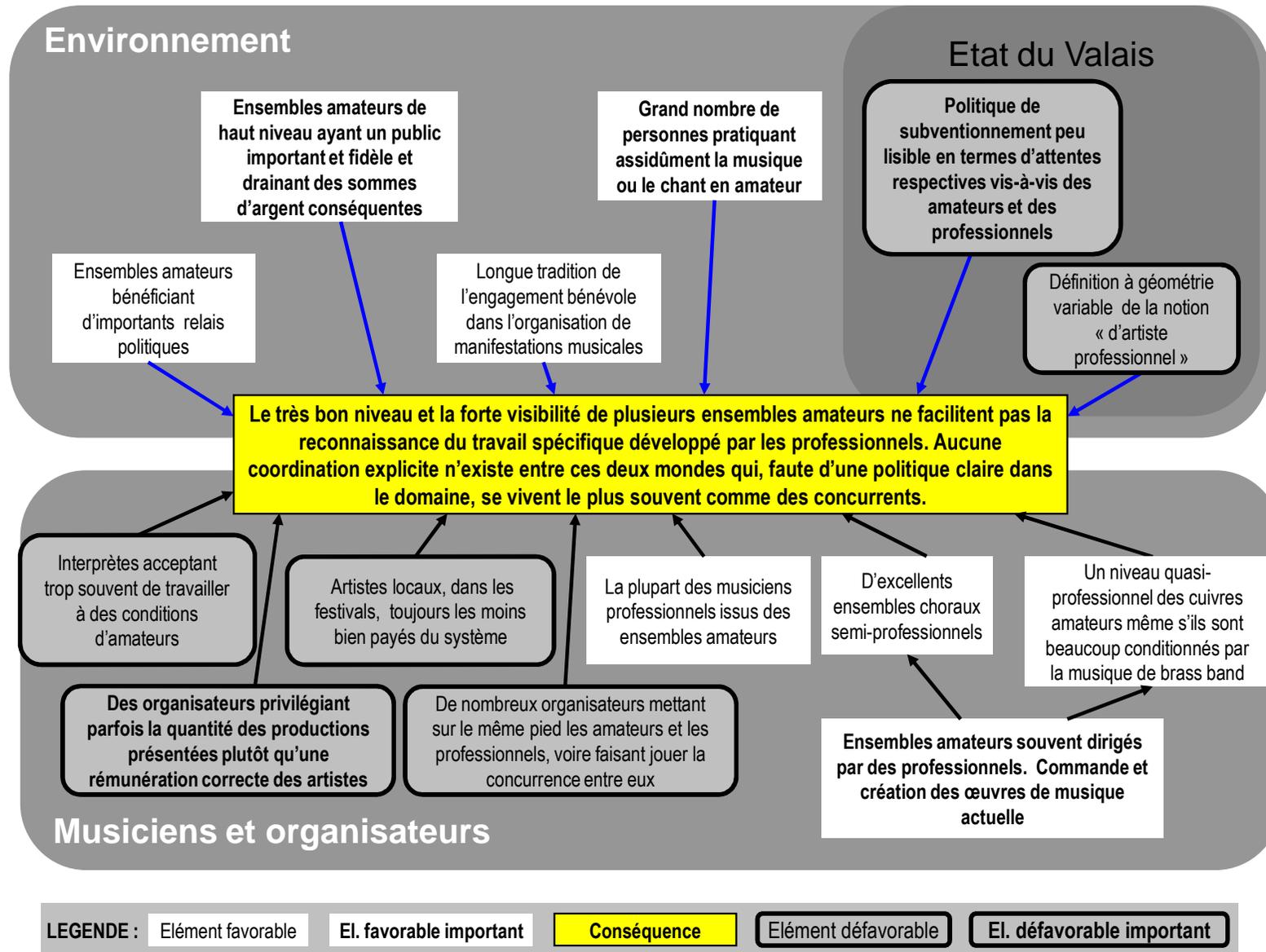
Un espace particulier de ce cartouche (à droite du schéma en gris foncé) est réservé à la présentation des pratiques favorables ou défavorables de l'Etat du Valais par rapport aux besoins des musiques professionnelles dans ce canton.

Le cartouche du bas traduit les forces et faiblesses des musiciens professionnels actifs dans le canton, ainsi que celles des organisateurs de manifestations et des institutions chargées de promouvoir ce type d'art.

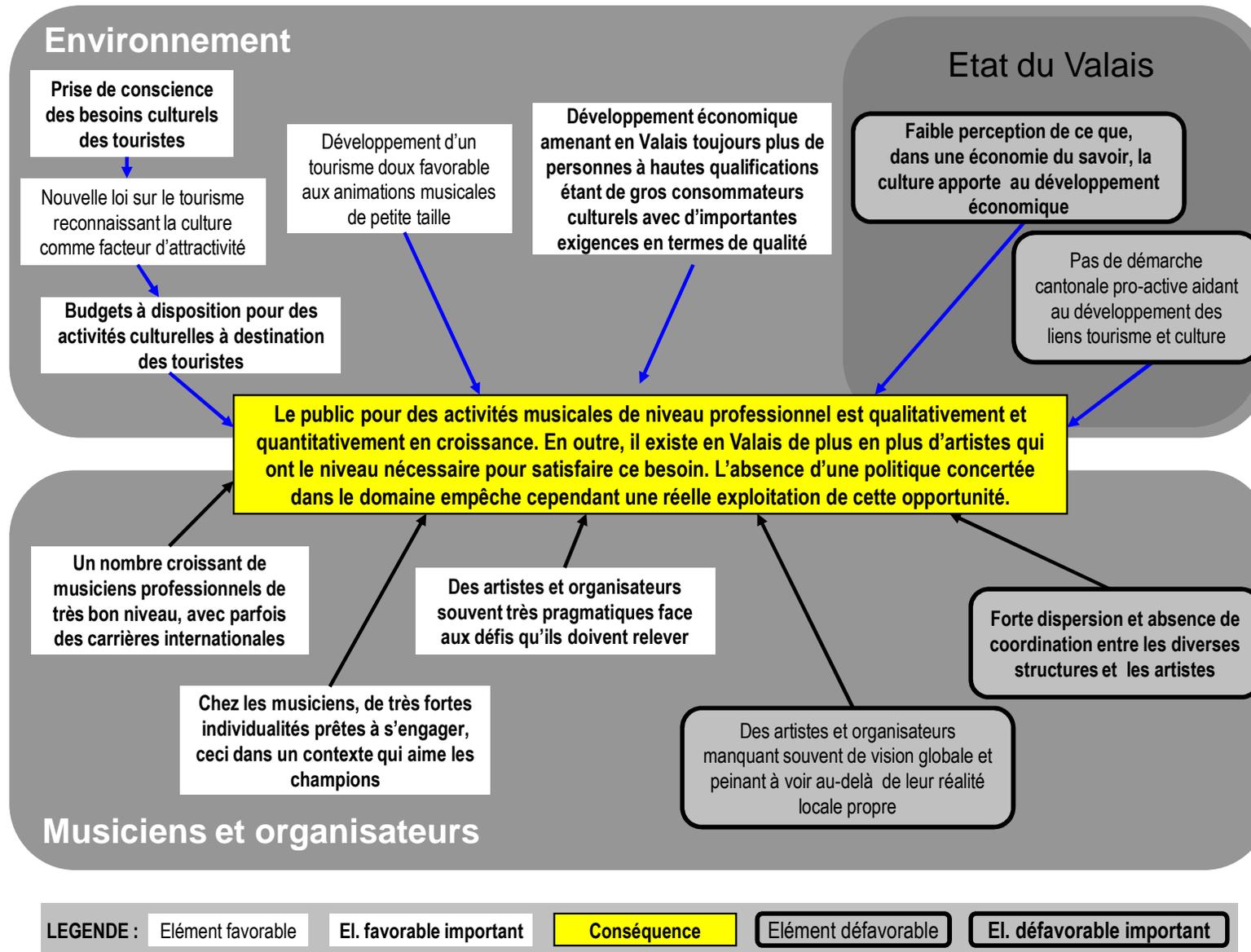
Les rectangles blancs sont réservés aux éléments favorisants, alors que les rectangles tronqués gris présentent les aspects défavorables au développement de la musique professionnelle.

Les éléments qui apparaissent en caractères gras ont été identifiés par le Groupe de pilotage comme ayant un impact important.

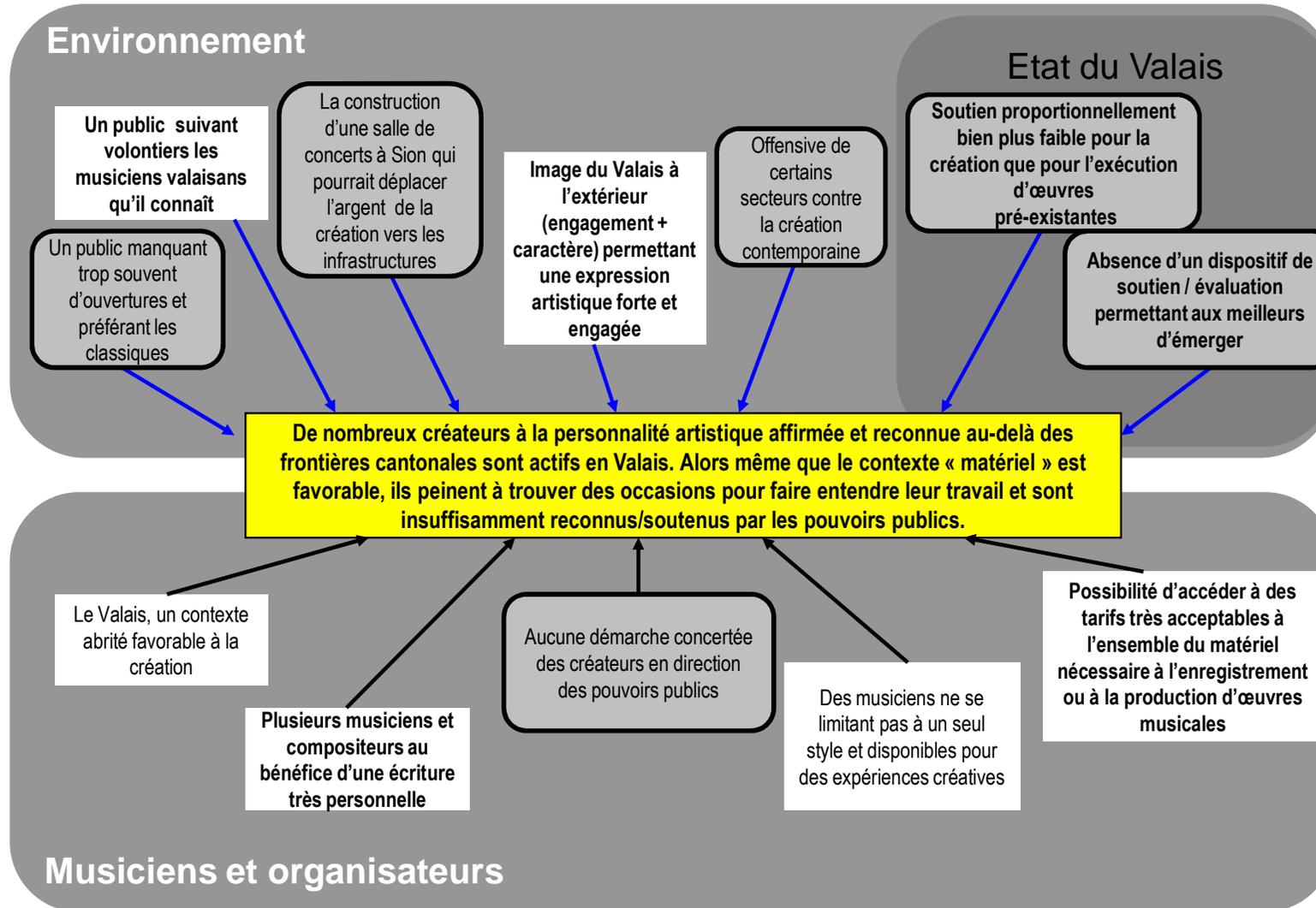
Un terreau fertile où fleurissent les amateurs et végètent les professionnels



De nouveaux espaces où pourraient rayonner les musiques professionnelles

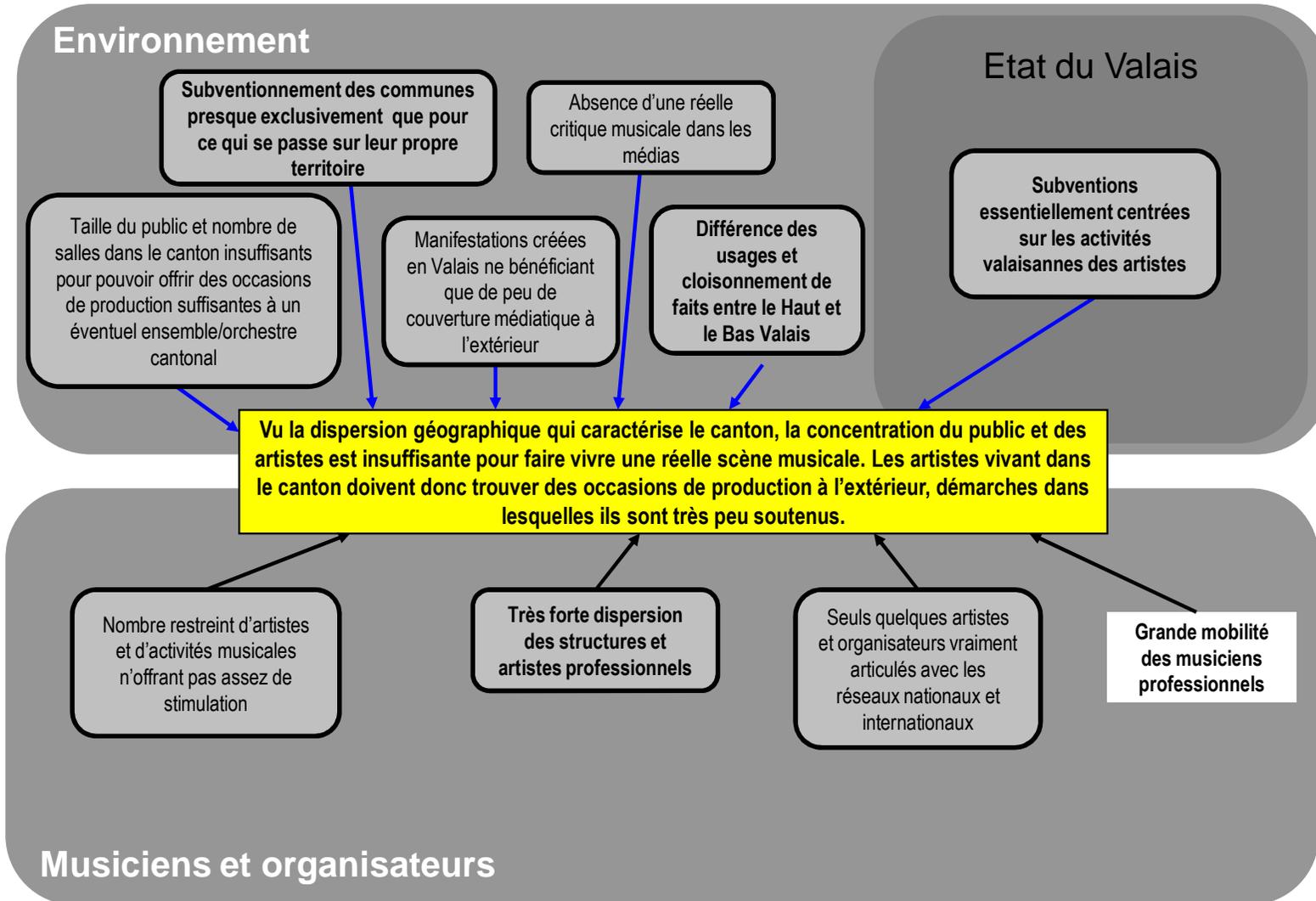


Des créateurs talentueux, mais peu d'espaces pour la création



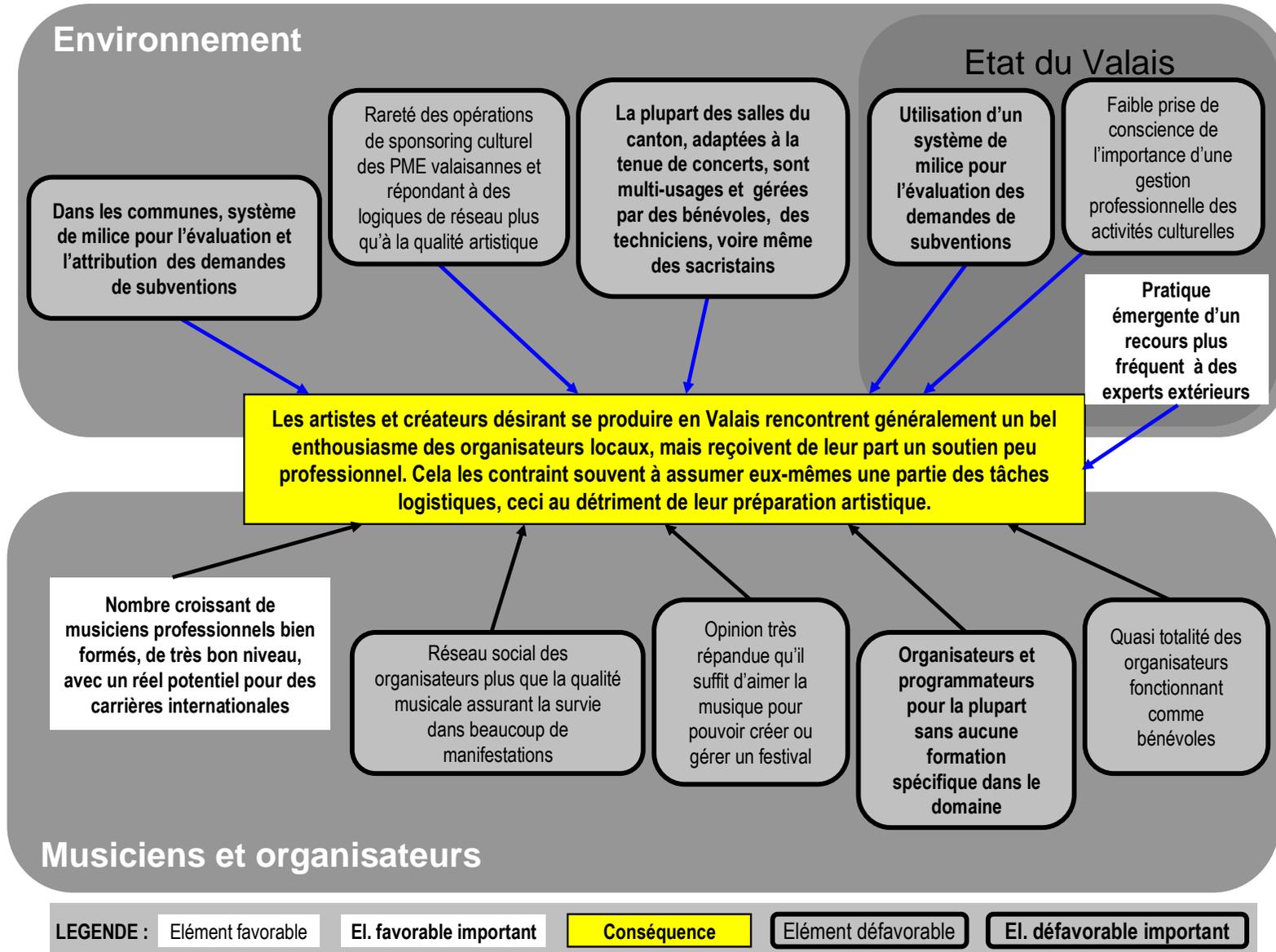
LEGENDE : Elément favorable El. favorable important **Conséquence** Elément défavorable El. défavorable important

La nécessité non reconnue de se produire ailleurs pour « exister »

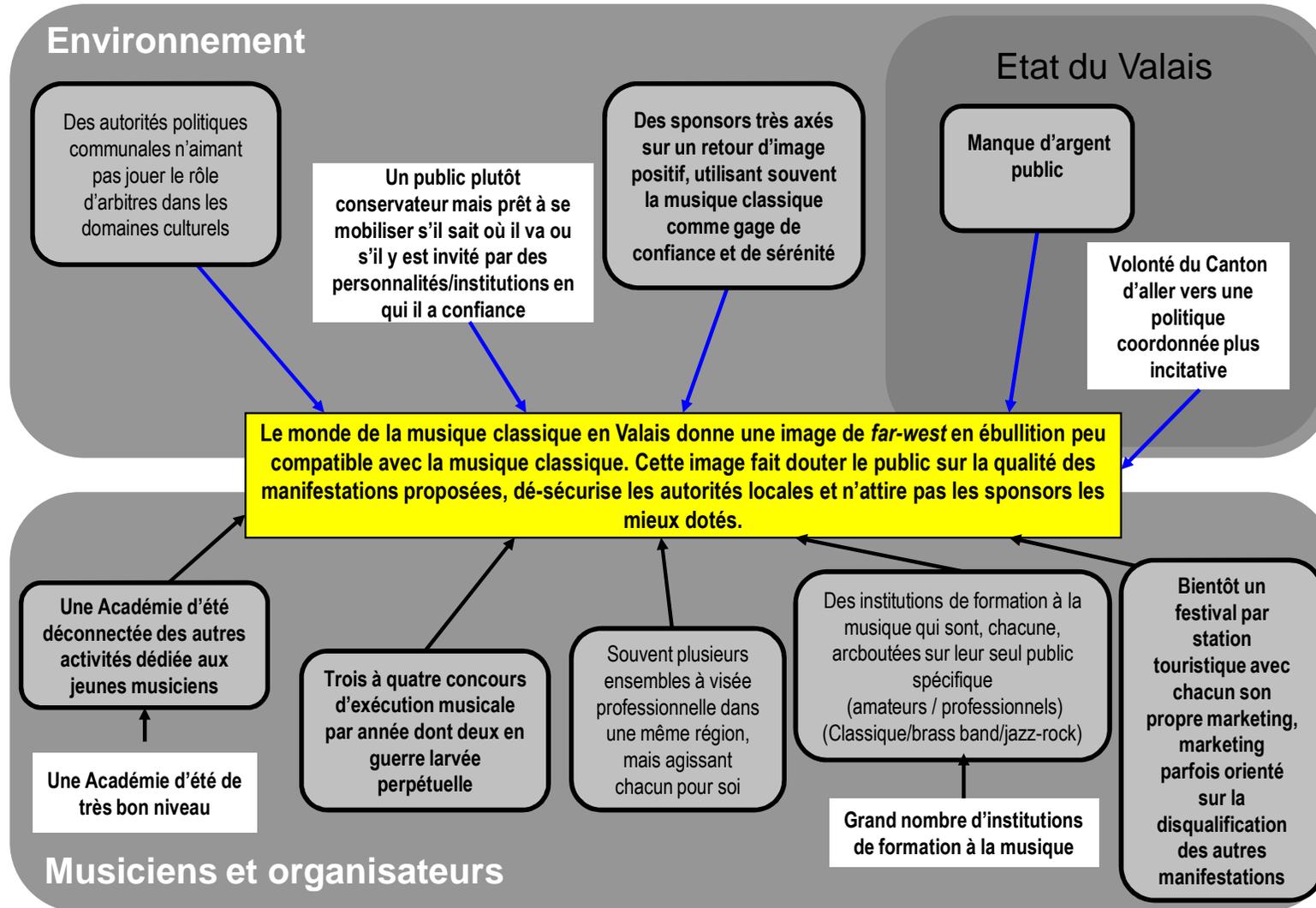


LEGENDE : Elément favorable El. favorable important Conséquence Elément défavorable El. défavorable important

Dans le canton, seuls les musiciens sont professionnels

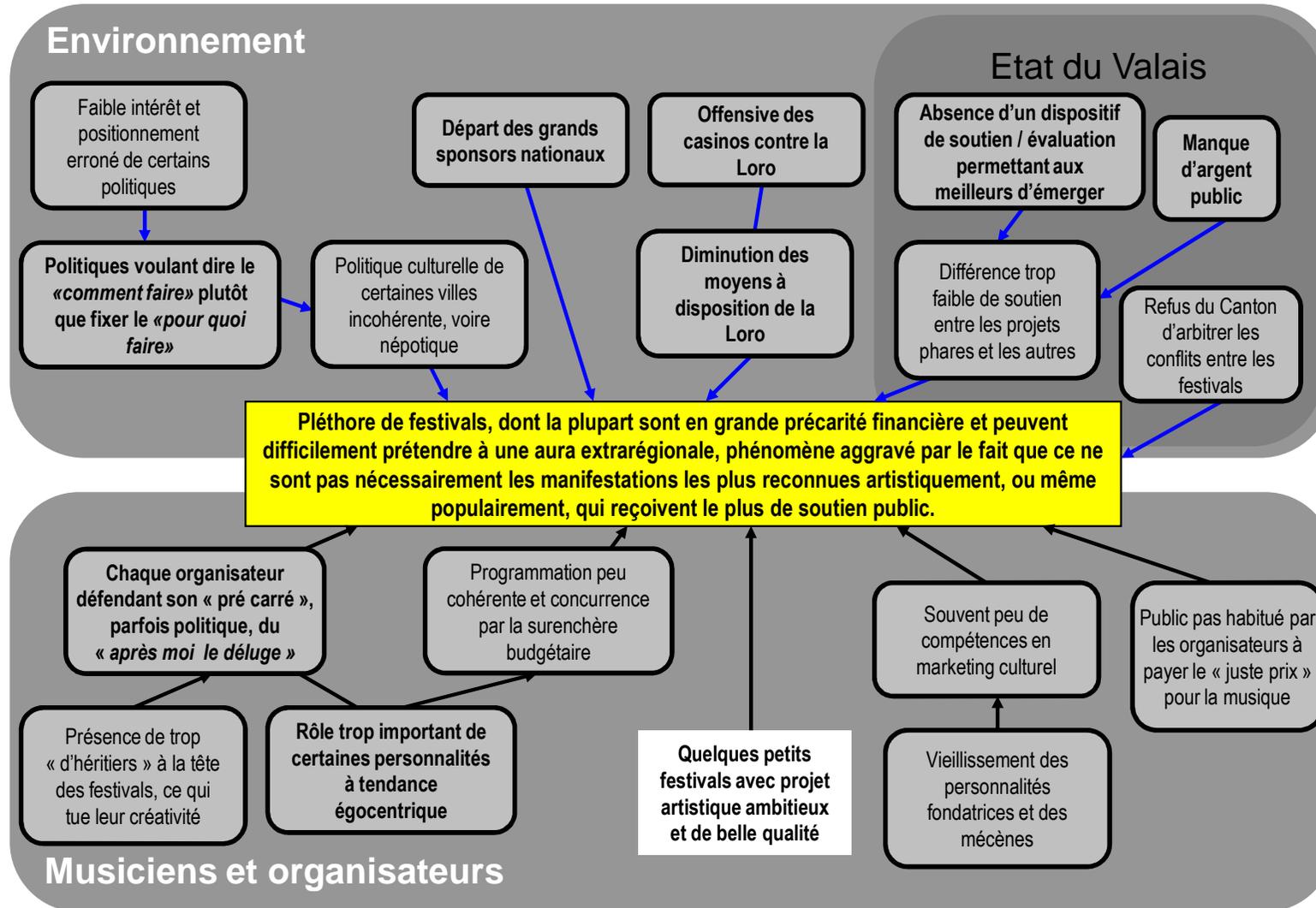


Le Valais «classique» : un chapelet d'îlots défensifs où il faudrait un réseau dynamique



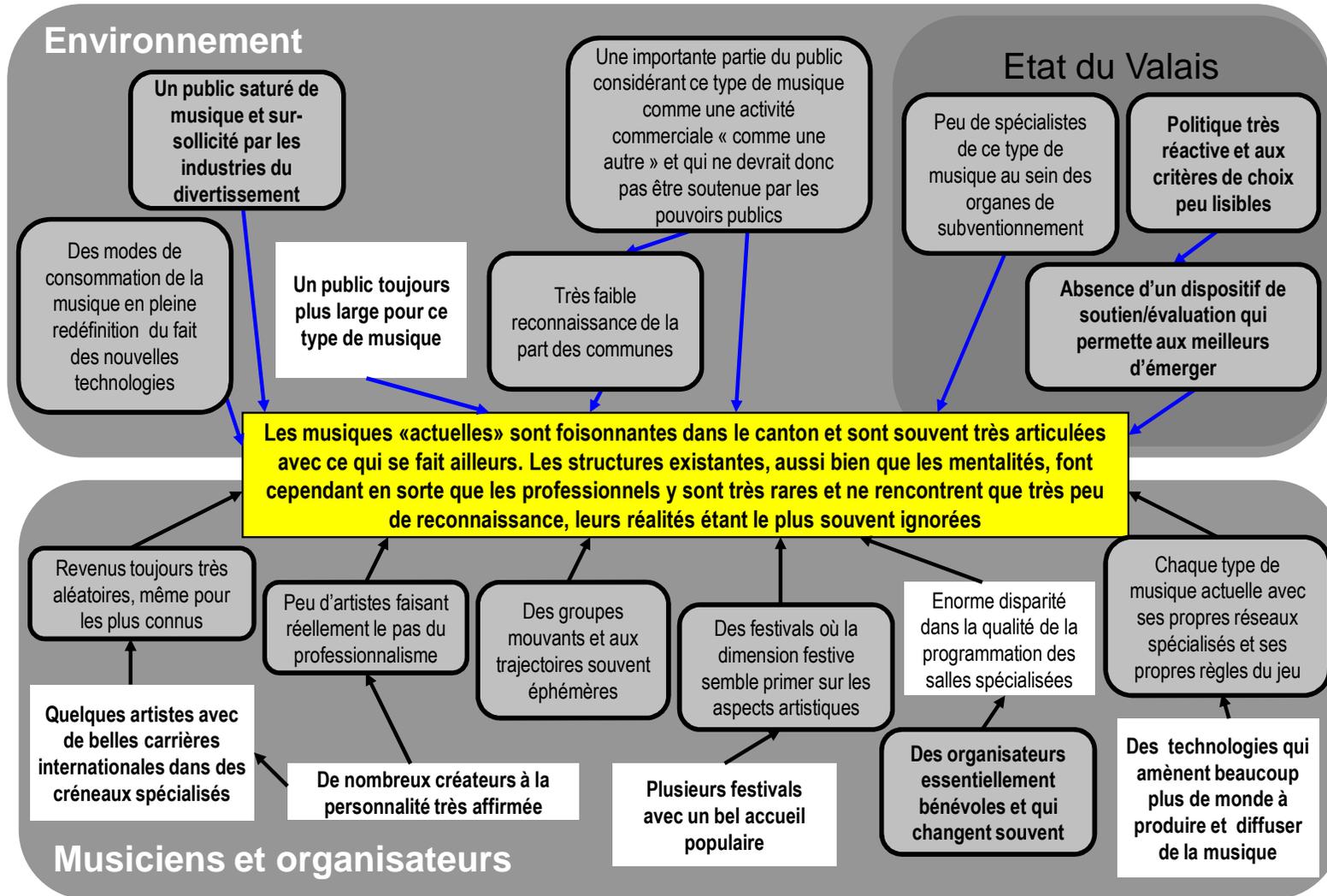
LEGENDE : Elément favorable El. favorable important **Conséquence** Elément défavorable El. défavorable important

Des festivals de musique «classique», pléthoriques et très fragiles



LEGENDE : Elément favorable El. favorable important **Conséquence** Elément défavorable El. défavorable important

Des musiques «actuelles» foisonnantes mais peu (re)connues



LEGENDE : Elément favorable El. favorable important Conséquence Elément défavorable El. défavorable important